

Les retraités de la Métallurgie



UFR

N° 80

WWW.FTM-CGT.FR/RETRAITES-UFR

NOVEMBRE / DECEMBRE 2023

« Pardonne-moi, camarade :
comment as-tu pu
être mon ennemi ?
Si nous jetions ces armes
et cet uniforme,
tu pourrais être mon frère. »
Erich Maria Remarque

Lucien Grimault
et la direction de l'UFR
Métallurgie vous
souhaitent une très
bonne année



© FTM-CGT

Page 2

Editorial

Page 3

Florange et ses environs

Page 4

Sandouville

Page 5

Mutuelle

Pages 6 & 7

AGIRC-ARRCO

Page 8

**L'aide à l'autonomie
en France**

Page 9

Sécurité Sociale 2024

Page 10

LA PAIX

Page 11

**Travailleur.e.s,
Faites vos Jeux**



FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE CGT
263, rue de Paris, Case 433, 93514 Montreuil Cedex
Tél : 01.55.82.86.20 □ Fax : 01.55.82.86.53 □ e mail : ufr@ftm-cgt.fr □ site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Frédéric Sanchez □ Rédaction : Alain Pilloux

Bimestriel - prix : 1 € □ Abonnement annuel : 6 € □ Imprimé par Rivet Editions, Limoges

Commission paritaire 1118 S 06644 □ ISSN 2802- 902X



ENSEIGNEMENT DE L'ANNÉE 2023

On ne perd jamais quand on lutte !

Se renforcer pour gagner !

2023 restera comme une année riche de perspective et de luttes revendicatives pour tous les salarié(e)s et retraité(e)s.

Tout a commencé par un premier semestre de mobilisations unitaires, inédites et massives contre la réforme des retraites.

Malgré l'opposition de la quasi-totalité de la population, Macron et son gouvernement ont usé de tous les artifices anti démocratiques pour imposer leur réforme, dont le 49.3 et de méthodes relevant de l'autoritarisme par la répression policière et syndicale pour faire taire toute contestation sociale.

Dans cette bataille, les retraités ont toute leur place aux côtés des actifs pour la sauvegarde et la pérennité d'un système conquis de haute lutte par le CNR en 1945.

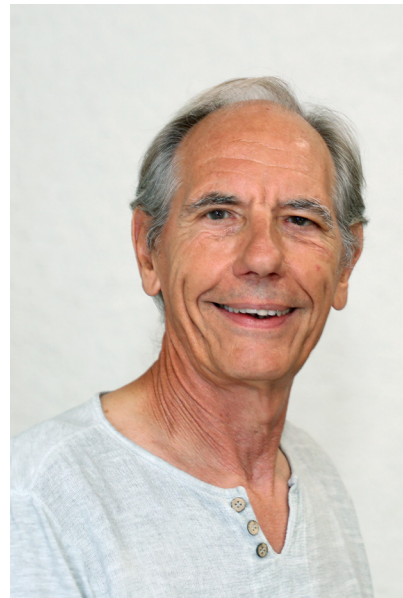
Cela dit, la promulgation de la loi n'altère pas la colère des salarié(e)s et retraité(e)s contre les injustices sociales et la dégradation des conditions de vie et de travail, conséquences des politiques libérales et patronales.

Preuves en sont, les luttes qui se sont déroulées en 2023 avec des victoires significatives pour l'augmentation des salaires et des retraites, la défense de l'emploi dans les sites industriels menacés et dans la métallurgie les luttes pour une convention collective de haut niveau.

La démocratie au cœur des luttes !

C'est au cœur de cette bataille pour nos retraites que s'est tenu le 53ème congrès de la CGT.

Malgré des débats sous tension et très compliqués, celui-ci s'est conclu par l'élection de Sophie BINET, première Secrétaire Générale de la CGT, un marqueur dans notre histoire.



Jacques BAQUIER

Membre du Bureau de l'UFR

Dans le deuxième semestre se sont tenus également les congrès de l'UFR métallurgie à Ramatuelle et de l'UCR à St Malo.

Les réflexions et les débats ont tourné autour des axes revendicatifs suivants :

- ▶ L'augmentation des pensions et des retraites ;
- ▶ Les enjeux de la négociation AGIRC – ARRCO et ses suites ;
- ▶ La reconquête des Services Publics de proximité pour répondre aux besoins des populations ;
- ▶ Le renforcement de la CGT pour élever le rapport de force.

La paix est notre bien le plus précieux.

Sans oublier un contexte de développement des guerres dans le monde et plus particulièrement en UKRAINE et à GAZA, la montée des extrêmes droites comme en Argentine et aux Pays Bas et les ratonnades organisées par l'Ultra-droite en France. Les congressistes ont réaffirmé les valeurs humanistes et internationalistes de la CGT en condamnant les crimes de guerre contre les populations civiles.

Une paix universelle et durable n'est envisageable sur la base de la justice sociale.

Plutôt que de satisfaire les besoins humains en éradiquant la pauvreté et la misère dans le monde, les états augmentent sans compter les budgets de l'armement aux profits des vendeurs d'armes et les lobbys militaro-industriels.

Combattre à tous les niveaux ce capitalisme mondialisé est la condition incontournable pour une paix durable.

Alors en ces vœux de début d'année, **soyons réalistes, demandons l'impossible !**

FLORANGE ET SES ENVIRONS



La section retraités du syndicat des sites de Florange et environs s'est réunie le 6 décembre 2023.

Nous avons fait un point sur la vie syndicale de la section et sur la situation de notre journal Vie nouvelle.

Le syndicat a réglé 57 FNI pour 2023, il reste les cotisations à régler. Nous avons une nouvelle fois réaffirmée que le renforcement de la section passe par la continuité syndicale. Une action convergente qui doit être menée par les actifs et les retraités.

Il reste à convaincre les actifs de l'utilité du syndicalisme retraités Et aussi ils représentent une composante du rapport de force de la CGT.

Concernant la situation de vie nouvelle, la section a décidé de contacter les adhérents non abonnés à vie nouvelle pour les inciter à lire Vie Nouvelle.

L'objectif de cette démarche est d'appliquer une des décisions du 12e congrès UCR un syndiqué un abonné à Vie Nouvelle.

Notre section avait deux délégués au congrès de l'UCR à St Malo dont un au titre de l'UFR Métaux et l'autre au titre de l'USR Moselle un CR du congrès a été fait. Nous partageons l'inquiétude des délégués au congrès sur la montée en France et en Europe et dans le monde de l'extrême droite et des guerres comme à Gaza et en Ukraine. Un cessez feu immédiat doit être imposé.

Maintenant que le congrès a approuvé le document d'orientation par 92,14% des voix.

La section a une feuille de route pour travailler pour faire avancer les revendications de tous les retraités.

Malgré la signature de la CGT de l'accord Arrco-Agirc qui prévoit une hausse de notre retraite complémentaire au 1 novembre 2023 de 4,9% pour la section le compte n'y est pas, nous refusons toujours la règle d'or appliquée à la retraite complémentaire en imposant 6 mois de réserves.

Les pensions pour les futures augmentations de 2024 à 2026 seront pénalisées de 0,4%.

Nous sommes en accord avec l'invitation de notre secrétaire générale de la CGT Sophie Binet qui invité l'UCR a continué à lever le drapeau de la CGT et à continuer à revendiquer des hausses des pensions.

Un CR du dernier CN de l'UFR a été donné

Un point a été fait sur la préparation de la journée d'action Européen du 12 décembre à BRUXELLES organisé par la CES contre l'austérité en France et en Europe et pour l'augmentation des salaires et des pensions. Une délégation de notre section sera présente à cette manifestation.

Concernant le soutien de notre section aux dossiers déposés au prud'hommes de Thionville sur la reconnaissance du préjudice anxiété amiante pour des retraités du groupe ArcelorMittal, une délégation sera présente lors d'une nouvelle audience prévue au prud'hommes de Thionville le 12 décembre 2023.

Formation syndicale des retraités et des actifs sur le syndicalisme retraité. l'UD de Moselle organise en avril 2024 une journée de formation. Notre section va inviter le syndicat a participé à cette formation notre objectif est de 3 adhérents retraité à cette formation. Une des préoccupations des retraités c'est l'accès à la santé en particulier le coût des mutuelles. Nous condamnons le budget prévisionnel de la sécurité sociale 2024.

Nous exigeons l'abrogation des exonérations des cotisations sociales patronales. Le gouvernement Macron prévoit 3,5MDS d'économie sur la santé et une nouvelle ponction sur les réserves des mutuelles. Ce budget à une fois plus était imposé par l'utilisation de l'article 49-3.

Nous avons lancé l'idée de proposer à notre syndicat une initiative pour revendiquer une participation de l'employeur au coût de notre mutuelle.

Sur les orientations du congrès de l'UFR, nous allons proposer à l'USR de prendre une initiative pour interpeller les syndicats en charge de la gestion du transport collectif pour revendiquer le transport collectif gratuit pour les retraités.

Jean-François MARCHAL
UFR ArcelorMittal



RETRAITÉS DE RENAULT - SANDOUVILLE

4

Compte rendu réunion des syndiqués du 20 octobre 2023

Thomas **OUVRARD** (Technocentre coordinateur CGT groupe Renault)
Gilles **GENTIL CLEON** (Administrateur CGT de Cléon)
Norbert **BOULANGER** (Membre du Secrétariat de l'UFR Métallurgie)
Nicolas **GUERMONPREZ** (CGT des actifs de Sandouville)

ACTUALITÉ SOCIALE Daniel GRANCHER

Les actions ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Elles sont encourageantes et Sophie BINET a raison de le souligner. Les actions ont obligées Macron à en tenir compte et à faire des annonces cependant très éloignées de nos revendications. L'utilisation du 49-3 décourage l'action. Beaucoup de gens se posent la question : à quoi cela sert-il puisque de toute façon, nous ne gagnerons pas car Macron n'écoute pas ?

ACCORD AGIRC-ARRCO : les éléments d'analyse pour signer ou pas.

POUR :

- Empêcher Macron de mettre la main sur les milliards en réserves pour payer aux autres caisses sa réforme des retraites notamment, la fin des régimes spéciaux;
- Empêcher l'état de gérer à la place des «partenaires» sociaux et garder notre autonomie ;
- Assurer le maintien des 4,9 % d'augmentations obtenus.

CONTRE :

- Les 4,9 % sont très loin de notre revendication de + 10 % tout de suite avec un minimum de +300€;
- Les fluctuations de la valeur des points sont maintenus;
- Maintien de la sous indexation de 0,4 % sur le taux d'inflation pour le calcul des augmentations.

Après consultation des fédés et UD, le bureau confédéral décide de signer avec des réserves notamment celles de pouvoir continuer à négocier les taux de rendements, les valeurs de points, et les augmentations.

SITUATION DU GROUPE RENAULT

Thomas OUVRARD et Nicolas GUERMONPREZ (*l'intervention détaillée des camarades est accessible sur le site fédéral dans la rubrique UFR, onglet «Actualités UFR»*). La situation est très grave. Le dépeçage du groupe se traduit par 2 entités avec filiales et sous filiales pour beaucoup à l'étranger au détriment de la fabrication en France. L'objectif n'est plus le volume de véhicules mais la marge de profit par véhicule en privilégiant le haut de gamme pour les marchés européens, américain et chinois notamment avec Alpine.

COMMUNICATION

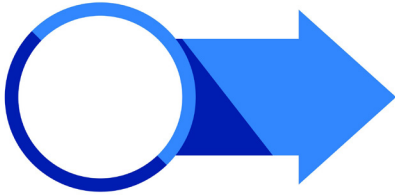
Le syndicat a décidé de communiquer via le site modernisé **CGT Renault Sandouville**, les **textos** et **Facebook** pour plusieurs raisons :

1. Les salariés préfèrent cela aux tracts. On comptabilise entre 1500 et 2000 connexions ;
2. Les infos arrivent rapidement parfois avant celles de la direction ;
3. Économie de temps de délégation qui compense la réduction des droits syndicaux ;
4. Économie d'argent (coût du papier et imprimerie)

Nicolas propose que les retraités aillent aussi davantage vers l'informatique. Daniel est d'accord pour inciter les retraités à aller dans cette direction car cela permet d'avoir + d'informations. Daniel précise que leur génération est très attachée au papier et que tout le monde n'a pas d'ordinateur.

**Nous continuerons donc à envoyer
4 bulletins par an.**

RÉSOLUTION DU 13ÈME CONGRÈS MUTUELLE



La question du pouvoir d'achat à la liquidation de la retraite se pose de plus en plus fortement avec la prise en charge par le seul retraité de sa couverture sociale complémentaire.

Le constat montre que face au coût que représente cette couverture sociale, nombreux sont les retraités qui abandonnent leur mutuelle ou complémentaire maladie prévoyance quand d'autres renoncent à des soins ou réduisent les prestations.

Il s'agit d'un enjeu pour les conditions de vie des retraités mais également d'un enjeu de santé publique. En ce domaine, la responsabilité des entreprises et du patronat est évidente. Ce ne serait que justice sociale que lors du passage à la retraite, il y ait une continuité de la couverture sociale prise en charge par l'entreprise. La mise en place d'un fond commun dans la branche de la métallurgie permettrait aux 1,4 millions de retraités de réduire leurs coûts.

Surtout que l'état de santé des retraités est souvent fortement lié aux conditions de travail durant leurs carrières. Cela justifie donc d'autant plus une prise en charge spécifique (modulations cotisations / critères de pénibilités reconnus etc.) en prenant en compte les perturbateurs endocriniens (fabrication de composants, traitement des métaux...) ou encore le stress (travail en astreinte, en décalé etc.).

L'entreprise est responsable de l'organisation de la mise en œuvre du travail et donc de la création de richesses.

C'est pour ces raisons que l'entreprise doit contribuer au financement de la complémentarité y compris pour les retraités.

Des exemples doivent montrer que cela est possible comme les acquis dans le domaine de la couverture santé certes limité à l'image de l'amiante.

Aussi, il existe des accords d'entreprise et de groupe

Pour une participation des entreprises à la cotisation de la couverture sociale des retraités : comme pour les actifs !

5

comme à Thales ou dans la réparation automobile. Dans d'autres professions, des prises en compte par l'entreprise ex : mineurs, énergie (ex EDF-GDF), marins, RATP et cheminots sont liés au statut.

L'objectif est de gagner la généralisation de cette prise en charge par le patronat pour les retraités et futurs retraités de la branche de la métallurgie.

Afin de gagner cette revendication, il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche syndicale avec les actifs dans les grands groupes dans un premier temps et de revendiquer la mise en place d'un fond commun qui soit financé par les entreprises. Cela permettrait une prise en compte des salariés ayant eu différents employeurs, dont le dernier employeur a disparu, pour les chômeurs âgés, etc.

L'objectif est de mettre le pied dans la porte du patronat (UIMM) pour imposer une perspective de gagner cette revendication légitime et solidaire pour les retraités.

Cela nécessite une démarche avec les syndicats actifs et la FTM.

Il ne faut y voir aucune opposition avec la revendication de la CGT pour le 100 % Sécurité Sociale « de la naissance à la mort ». Au contraire, cela permettrait de gagner des convergences entre les salariés actifs et les retraités.

Considérer la branche professionnelle est essentielle pour une meilleure prise en compte des spécificités tout en faisant le lien avec les conventions collectives. Le but étant de limiter le recours à la réassurance.

Cette campagne pour cette revendication nécessite de prendre le temps du débat, de la construction d'initiatives avec les syndiqués et retraités.

La ténacité sera déterminante !

Bernard DEVERT

Membre du Bureau National de l'UFR

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE agirc - arrco

Après avoir pris le temps et le recul nécessaire, suite à la signature de la CGT de l'accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, il apparaît utile de ne pas tourner la page sur cette négociation qui porte un enjeu pour les salariés et retraités du privé, mais également au-delà sur le devenir de notre système de retraite pour les années à venir.

On ne peut tourner la page sans s'interroger sur les difficultés à comprendre le changement de stratégie, sous l'impulsion de bureau confédéral, alors tous les écrits et prises de positions de la délégation démontrent que le contenu de cet accord ne répond pas aux revendications défendues par la CGT et bien souvent en accord avec les autres organisations syndicales :

- Maintien du pouvoir d'achat des retraités ;
- Garantie minimale de point ;
- Stabilisation du taux de rendement de la retraite ;
- Pilotage des réserves à remettre en cause.

La lettre sur les réserves qui accompagne la signature de la CGT est révélatrice de ce point de vue, en montrant que cet accord valable pour 4 ans, ne répond pas aux attentes et revendications des salariés actifs et les 13,2 millions de retraités.

Comment expliquer cette signature aux retraités qui, sous l'impulsion de l'UCR-CGT, des UFR et des USR, ce sont mobilisés pour augmenter leurs pensions de 10 % pour 2023, afin de maintenir leur pouvoir d'achat

Avec la mobilisation du 24 octobre, avec des rassemblements dans tout le pays, dans l'unité des organisations syndicales, et un dépôt de 62 000 pétitions dans les préfetures et à l'Élysée, ils ont participé fortement également à la journée européenne du 13 octobre avec la CGT.

Les 4,9 % qui représentent, en moyenne, une revalorisation mensuelle entre 27 € et 35 € pour 80 % des retraités, ne peuvent être considérés comme acquis arraché, alors que l'inflation sur un an dépasse les 6 % et les prévisions de l'Insee se situent autour de 8 %.

De plus, cela représente une partie du rattrapage au titre de 2022. Pour information, les retraités ont perdu en moyenne 4,6 % en 2022 (régime général et complémentaire compris). A cela, il est prévu pour les années 2025 et 2026 une revalorisation du point retraite inférieure de 1,16 % par rapport à l'inflation.

Concernant le malus de 10 % qui impose de prendre sa retraite un an plus tard, n'était plus tenable puisque les salariés devront travailler jusqu'à 64 ans, voir plus pour les ICT.

**L'AGIRC-ARRCO
a des résultats qui battent des
records avec des réserves qui
dépassent plus de 90 milliards
cette année, soit l'équivalent
d'un an de prestations !**

Ce qui est le plus important avec cet accord, dans la continuité des accords précédents et de l'accord de base de 2017, c'est la politique d'abaissement du taux de rendement de la retraite pour les générations futures, dès 2024.

Pour la première fois, cet accord va se traduire par un taux de rendement en-dessous de 5 %, alors qu'il se situe à 7,43 % en 2021. Cette chute touchera encore plus les cadres, les poussant vers la capitalisation, comme le revendique le Medef.

La règle d'or qui donne la priorité à une trajectoire financière sur 15 ans, avec des réserves qui sont utilisées dans des placements financiers, spéculatifs dans des actions de grandes entreprises en France et à l'étranger, se fait sur le dos des retraités avec les cotisations des salariés actifs.

L'AGIRC-ARRCO a les moyens pour répondre aux revendications des retraités et prendre des mesures spécifiques pour les petites retraites qui, avec la précarité de l'emploi et les carrières « hachées », se développent **en touchant très fortement les femmes.**

La pauvreté est aussi une réalité parmi les retraités !

Vous comprendrez que, face à une telle situation sociale, le choix de la signature CGT pour s'opposer à la volonté du gouvernement de ponctionner dans les réserves de la caisse complémentaire aurait mérité un autre débat, alors que durant la négociation les comptes rendus aux organisations montraient que le patronat voulait imposer plutôt ses choix.

D'autant qu'aucune campagne auprès des militants, des salariés et des retraités n'a été engagée pour permettre une meilleure compréhension des enjeux et une connaissance des analyses et des propositions CGT.

C'est une négociation « à froid », alors que le sujet de la retraite et encore plus celui des complémentaires ne sont pas la tasse de thé de nos militants.

L'AGIRC-ARRCO, caisse de retraite complémentaire, est le « cheval de Troie » d'une vision du patronat et du gouvernement qui vise à imposer un système de retraite à points, comme avec la tentative de réforme en 2019 que la CGT a combattue et a réussi à imposer son retrait. Passage nécessaire pour ouvrir à la capitalisation comme le suggère le COR « pour ceux qui peuvent ».

D'ailleurs, le Medef a essayé durant la négociation d'introduire une partie de capitalisation pour les cadres en échange de suppression de cotisation AGIRC-ARRCO pour les entreprises.

Dans les prochaines années, voir prochains mois, une volonté du Medef et de la nouvelle secrétaire générale de la CFDT, à « réfléchir à une transformation de notre système sur la base de 2019 » se fait entendre, sous prétexte que l'on a atteint les limites du système de retraite à prestations définies, à un système à cotisations définies comme celui de l'AGIRC-ARRCO.

Un rapprochement entre la caisse vieillesse et de l'AGIRC-ARRCO reste un objectif pour Macron et le capital pour aller à un système de retraite à trois niveaux. Au niveau des entreprises et des groupes, un système à point et la capitalisation.

Cela remettrait en cause, de fait, le principe d'une Sécurité Sociale intégrale, alors que la CGT a décidé de mener une campagne sur ce thème.

Le lien avec le PLFSS 2024, mis en débat à l'Assemblée nationale, et les 89 milliards € d'exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises qui alimentent les actionnaires et la baisse du coût de travail, nous semble évident.

La responsabilité de toute la CGT pour reconquérir notre Sécurité Sociale et renforcer notre système de retraite par répartition se gagnera avec les syndiqués, les salariés et les retraités.

Mettre cette question en débat lors d'une CEC serait utile et constructif pour mobiliser et faire connaître nos propositions, peser sur les futures négociations et construire un rapport de force à la hauteur des enjeux.

Marc BASTIDE

Secrétaire Général de l'UCR-CGT jusqu'en décembre 2023

L'AIDE À L'AUTONOMIE EN FRANCE

8

Un enjeu de Sécurité Sociale

Face au vieillissement de la population française, la construction d'une politique publique ambitieuse d'aide à l'autonomie des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap est un enjeu majeur des prochaines années. D'ici 2050, plus de 4 millions de personnes de plus de 60 ans seront en situation de perte d'autonomie contre 2,5 millions aujourd'hui. La CGT s'alarme du manque criant d'ambition de la proposition de loi défendue par le gouvernement actuel.

La proposition de loi « bâtir la société du bien vieillir », actuellement en discussion à l'Assemblée, est largement sous dimensionnée face aux enjeux. Pourtant, cette proposition est l'aboutissement de plusieurs années de promesses irréalisées et de scandales bien réels. Par ailleurs, une loi de programmation a été annoncée par la ministre des Solidarités, sans pour autant que l'on ne connaisse l'ambition et l'horizon temporel de la présentation d'une telle loi. Aujourd'hui, la CGT déplore le manque total d'intérêt du gouvernement quant à la prise en charge de la perte d'autonomie, présente ou future, d'une partie de la population, et cette proposition de loi en est l'illustration parfaite.

Plus encore, la feuille de route interministérielle pour l'adaptation de la société au vieillissement de la Stratégie Bien Vieillir, présentée le 17 novembre 2023, agglomère des mesures de saupoudrage sans cohérence aucune et bien loin des besoins des populations et du nécessaire **Service public de l'aide à l'autonomie** que la CGT revendique depuis plusieurs années.

Plutôt que de concentrer ses forces sur de la communication tous azimuts, centrée sur des mesures déjà mises en œuvre ou sur des annonces cosmétiques et partielles, le gouvernement devrait prioritairement concentrer son action sur les problèmes fondamentaux des secteurs de l'aide à l'autonomie.

Pour la CGT, il est nécessaire en premier lieu de revaloriser les salaires des travailleurs de ces secteurs et d'entamer des campagnes massives de recrutement et de formation. Lemanque de reconnaissance des qualifications des travailleuses de ces secteurs, comme

nous l'indiquons dans l'étude IRES/CGT sur les métiers du soin et du lien, est un enjeu d'égalité femmes - hommes et de santé publique. Il faut permettre aux aidants de plus en plus nombreux de conserver leur place d'accompagnant et non de se substituer aux soignants pour des raisons financières. Enfin, l'objectif prioritaire est bien la sortie de l'aide à l'autonomie du champ du secteur privé lucratif. Le scandale Orpea et, plus récemment, celui du groupe Emera révélé par la CGT, sont seulement les parties immergées de l'iceberg. Ils se suffisent à eux-mêmes pour revenir sur le processus de privatisation du secteur. Le contrôle des investissements massifs qui sont aujourd'hui nécessaires justifie, lui aussi, que ce secteur soit placé sous pleine maîtrise publique.

Aujourd'hui, l'aide à l'autonomie dépasse de loin le périmètre de ce qu'il est convenu d'appeler la 5ème branche. Trop souvent, la complexité des financements crée des disparités entre territoires, des ruptures de prise en charge, selon la situation et le statut des personnes ; des différences importantes de rémunération, selon que l'on exerce en tant que professionnel dans le public, le privé non lucratif ou le secteur marchand. Pour la CGT, la 5ème branche est une erreur. En cloisonnant la perte d'autonomie, on méconnaîtra nécessairement l'ensemble des dimensions qui font que cette problématique est globale. L'autonomie est avant tout liée à la santé qu'il faut considérer comme un état complet de bien-être. Pour construire l'aide à l'autonomie de demain, c'est bien d'une Sécurité sociale intégrale dont nous avons besoin et non d'une Sécurité sociale partitionnée, cloisonnée et au service de « l'économie des séniors » chère au secteur marchand.

Le vieillissement de la population n'est pas un problème qui pourra se résoudre avec des mesures gadgets. C'est d'un service public dont nous avons besoin, porté par une Sécurité sociale intégrale et non d'un secteur privé lucratif qui cherchera toujours à rendre rentable ce qui n'a pas à l'être. L'avenir de l'aide à l'autonomie en France doit se construire sans le secteur marchand.

ADOPTION DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2024 : DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES MALADES

9



C'est une fois de plus dans un déni total de démocratie, à coup de 49,3 que la loi de financement de la Sécurité Sociale vient d'être adoptée sans vote et sans même faire l'objet d'aucune discussion.

La LFSS 2024 acte, une fois de plus, une politique d'austérité avec des mesures qui visent avant tout à baisser les moyens du système de santé alors qu'il est déjà au bord de l'asphyxie.

Le gouvernement légitime sa politique ultra libérale vis-à-vis de la Sécurité sociale en s'attaquant en outre au malade.

Ce sont désormais 115 ARTICLES que contient cette LFSS 2024 dont les mesures phares sont :

- La chasse aux arrêts maladie en donnant la main aux médecins contrôleurs de l'employeur qui pourront à présent suspendre et mettre fin de façon même rétroactive aux arrêts.
- C'est une mesure qui remet en cause les droits des assurés et qui va avoir des conséquences catastrophiques pour les salariés malades.
- La limitation à des arrêts maladie de trois jours lors de téléconsultation ce qui correspond au délai de carence qui implique que la Sécurité sociale n'aura rien à payer.
- Une délivrance de médicaments à l'unité par les officines ce qui est complexe à mettre en œuvre ou encore la possibilité pour ses dernières de prescrire des antibiotiques dans les cas de cystite et angine.
- Des cadeaux aux laboratoires en modifiant la clause de sauvegarde à leur avantage.

- Une réforme du financement des établissements santé qui ne remet pas question le paiement à l'acte, au contraire cette réforme risque d'aller plus loin dans la marchandisation de la santé.
- Une centralisation à la CNSA du financement de l'APA sous forme d'expérimentation dans un premier temps. Cette mesure préfigure une refonte de l'APA qui dans une enveloppe contrainte ne peut que dégrader d'avantage la prise en charge de la perte d'autonomie.
- La ponction de l'AGRIC ARRCO dans l'objectif de participer à l'équilibre des régimes spéciaux qui ont été supprimés par la réforme Macron et intégrés au régime général le temps qu'ils s'éteignent.

Enfin même si le gouvernement a retiré l'article 39 qui remettait en question la faute inexcusable de l'employeur dans le cadre d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, le sujet ne tardera pas à être remis sur la table.

En effet les employeurs veulent à tout prix contrecarrer l'arrêté de la cour de cassation de 2023 qui permet aux salariés d'obtenir une indemnisation supplémentaire à la rente versée par la Sécurité sociale. C'est en outre dans ce but que le Medef a été à l'origine de l'ANI AT/MP qui avait ouvert la brèche à l'article 39. Ce PLFSS garde en réserve des bombes à retardement avec des économies prévues pour « responsabiliser les assurés », comme le retour du projet de doubler le montant des franchises.

Pour la FNPOS CGT il temps d'en finir avec ces lois de financement qui rabaissent toujours plus les moyens de la Sécurité sociale avec pour conséquence une dégradation constante de la réponse aux besoins.

LA FNPOS CGT REVENDIQUE UNE SÉCURITÉ SOCIALE FINANCÉE EXCLUSIVEMENT PAR LA COTISATION SOCIALE ET GÉRÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS.

ELLE REVENDIQUE UN FINANCEMENT QUI S'ADAPTE AUX BESOINS ET AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ COMME L'AVAIT IMAGINÉ AMBROISE CROIZAT EN CRÉANT UNE SÉCURITÉ SOCIALE OÙ CHACUN COTISE SELON SES MOYENS ET REÇOIT SELON SES BESOINS.



LA PAIX



Le 12ème congrès de l'UCR-CGT réuni à Saint-Malo, du 27 novembre au 1er décembre 2023, fidèle aux valeurs internationalistes et de paix de la CGT, condamne la situation faite à la population de Gaza qui subit des frappes terribles ainsi que des déplacements en représailles des actes terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023.

Le 12ème congrès condamne ces crimes contre l'humanité subis par les populations civiles palestiniennes et israéliennes.

Cette situation impacte fortement les populations du Proche-Orient.

Seules l'ouverture d'un processus de paix et la recherche d'une solution politique et diplomatique seront à même de mettre fin à la terreur et à la guerre qui martyrisent cette région du monde depuis 1948. Avec le conflit en Ukraine, ce sont un peu plus de 12 millions de personnes qui ont été déplacées en 21 mois, ce qui équivaut à la totalité des déplacés de la 2e guerre mondiale.

La réalité d'aujourd'hui, ce sont 38 conflits dans le monde qui nous amènent à une situation catastrophique. Le discours de Macron prônant « une économie de guerre » tout en se félicitant de l'augmentation du budget des armées et des ventes d'armes françaises ne va pas vers la construction de la paix.

Nous assistons partout à une fuite en avant selon une logique apparemment imparable : « Plus on s'armera, plus on pourra imposer la Paix » disent notamment les dirigeants de l'Union européenne, dans une période

de crise du capitalisme où les inégalités créent des tensions et des replis systématiques.

Cela amplifie la haine de l'étranger.

Une paix universelle et durable n'est envisageable que sur la base d'une justice sociale et des valeurs de solidarité.

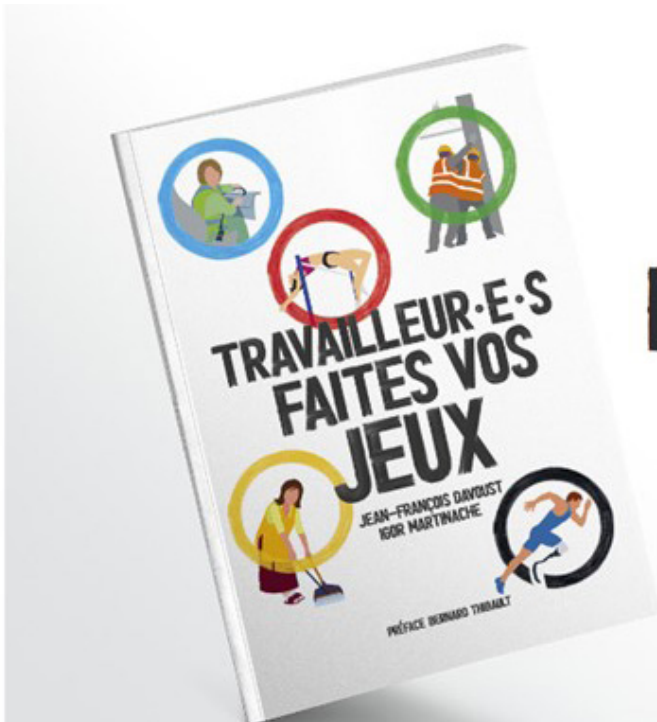
Il faut un contrôle strict et démocratique par le Parlement en s'appuyant sur un pôle public national de défense (PPND) de tout ce qui concerne les questions liées à l'armement (conception, fabrication, entretien, déconstruction et ventes d'armes).

Le 12ème Congrès exige le retrait de la France de l'OTAN et la ratification du traité d'interdiction des armes nucléaires.

Le 12ème Congrès appelle à agir en faveur d'un désarmement maîtrisé et réglementé de tous les types d'armes.

Le 12ème Congrès considère qu'il faut donner tous les moyens à l'ONU afin qu'elle puisse jouer son rôle. En priorité que le Conseil de sécurité de l'ONU prenne une résolution exigeant l'arrêt immédiat des conflits dans le monde.

Saint-Malo, le 1er décembre 2023



TRAVAILLEURS, FAITES VOS JEUX

JEAN-FRANÇOIS DAVOUST
IGOR MARTINACHE

PRÉFACE BERNARD THIBAUT
CO-PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA CHARTE SOCIALE

POSTFACE SOPHIE BINET
SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CGT

Les scandales à répétition qui entourent l'organisation des méga-événements sportifs, et notamment les Jeux olympiques, montrent que ceux-ci sont loin d'être en apesanteur sociale et politique comme certains voudraient le laisser penser. Conditions d'attribution opaques, dérapage des coûts aux dépens de la collectivité tandis que les juteux profits sont privatisés, installations laissées à l'abandon sitôt la compétition refermée et l'on en passe.

On pourrait ajouter les mouvements de boycott pour des motifs diplomatiques divers ou encore l'exclusion d'athlètes ayant osé arborer un symbole à connotation politique. Mais il est un autre sujet qui jusqu'à récemment n'attirait guère l'attention : le sort des milliers de travailleuses et travailleurs impliqués dans l'organisation des Jeux.

Or, des ouvriers employés à la construction des infrastructures nécessaires à la compétition aux escouades de volontaires mobilisés pour assurer diverses tâches aussi invisibles qu'indispensables, en passant par les agents chargés d'assurer une sécurité dont ils ne bénéficient pas eux-mêmes et les athlètes dont l'activité peine encore à être reconnue comme un vrai travail, les Jeux olympiques et paralympiques constituent un monde du travail à part entière avec ses propres enjeux.

Enfin quel héritage un tel événement laissera-t-il au bénéfice des populations jusqu'à la gouvernance du sport ?

Pour tenter de les prendre en compte, l'organisation des Jeux de Paris 2024 s'est rapproché des organisations syndicales et a adopté un outil original impulsé par ces dernières : une Charte sociale et écologique, dont l'objectif est de faire de la compétition un événement véritablement soutenable, dans tous les sens du terme.

Cet ouvrage propose de retracer l'origine, le contenu, les intérêts mais aussi les limites de ce texte inédit, tout en mettant en évidence un certain nombre d'enjeux plus généraux qu'il permet de soulever, tant quant à la place du travail et aux tensions qui le traversent dans nos sociétés contemporaines qu'aux retombées pour la société de ces méga-événements sportifs.

Pour commander le livre :

Le prix est 17€ mais pour toute commande groupée ou par l'intermédiaire de l'UFR le livre est à 13€.

Pour toute commande individuelle ou groupée le chèque est à l'ordre de Jean-François DAVOUST. Merci d'indiquer nom, prénom, adresse complète, téléphone, courriel, nombre d'exemplaires et le montant de la commande.

Par l'intermédiaire de l'UFR, merci d'envoyer un mail : ufr@ftm-cgt.fr



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... Les sources de fragilité sont nombreuses.

Chez Malakoff Humanis, nous proposons un accompagnement social pour vous aider vous et vos salariés à faire face aux moments difficiles. Ils bénéficient des solutions concrètes pour :

- **améliorer le quotidien** d'un proche en situation de Handicap,
- rester aux côtés d'un enfant gravement malade ou aider un parent dépendant grâce à **un coup de pouce financier***,
- **bénéficier des conseils** de nos experts en accompagnement social.

* Nos aides sont attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.

Découvrez tout
l'accompagnement
dont vous bénéficiez
en scannant
ce QR code



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE